

**NOUVELLE AQUITAINE  
REGLEMENT CHAMPIONNAT DE LIGUE ENDURO 2018**

**1 GENERALITES :**

Le Championnat de Ligue Enduro se déroulera en 2018 dans le cadre des épreuves organisées dans la Ligue NOUVELLE AQUITAINE désignées par la Commission d'ENDURO

Les épreuves retenues pour ce championnat se dérouleront aux dates et lieu suivant :  
Ce règlement est propre à toutes les épreuves de la ligue, il se déroulera suivant le code sportif de la FFM, les RTS de la discipline et le règlement du championnat de France d'enduro de l'année.

**EPREUVES 2018**

24 Juin PAYS D'ANS MOTO SPORT LOISIRS [www.tiptiptop.top](http://www.tiptiptop.top) MONTAGNAC D'AUBEROCHE(24)

7 Octobre M C PEYRATOIS [www.liguemotolimousinengagement.fr](http://www.liguemotolimousinengagement.fr) PEYRAT LE CHATEAU (87)

21 Octobre A M SAINTAISE Engage-Sport LE DOUHET (17)

**2 CATEGORIES :**

Les titres de champions et vice champions seront décernés à l'issue du championnat dans les catégories suivantes

**ELITE : Pilotes figurant sur la liste de notoriété  
du championnat de France d'ENDURO**

**LIGUE 1 :**

E1 (125 2tps/250 4tps)  
E2 (de 126cc à 250cc 2tps et de 251cc à 450 cc 4tps)  
E3 (+ 250cc 2tps et + 450cc 4tps)  
Junior Open (-de 23 ans)

**3 tours**

**LIGUE 2:**

Espoir Open – 23 ans  
N1 (125 2tps/250 4tps)  
N2 (de 126cc à 250cc 2tps et de 251cc à 450 cc 4tps)  
N3 (+ 250cc 2tps et + 450cc 4tps)  
Vétéran Open (+37 ans)  
Super Vétéran Open (+47ans)

**2tours**

**LIGUE 3 :**

Féminine  
50 cc (-18ans)  
Open

**Championnat sur 1 tour avec  
La possibilité de faire 2 tours \***

\* Si un pilote de la catégorie ligue 3 veut effectuer un second tour (sans classement), il devra le dire au dernier CH du premier tour, qui lui laissera son carton de CH, le pilote devra être en possession de son carton et le présenter à chaque contrôle (ch,cp)

Le fait de laisser son carton de CH à la fin du premier tour, entraîne immédiatement la fin de course pour le pilote et l'interdiction de repartir pour un second tour

### **3 COUREURS ADMIS :**

Catégories ouvertes exclusivement aux coureurs titulaires de licences Nationales (NCO) de la Ligue  
**NOUVELLE AQUITAINE.**

**Catégorie Elite** : Pilotes figurant sur la liste de notoriété du championnat de France d'ENDURO  
2018

#### **Catégorie Ligue 1 :**

Juniors : pilotes âgés de moins de -23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2018

Les pilotes qui en feraient la demande avant la première épreuve, après approbation de la commission d'enduro

#### **Catégorie Ligue 2 :**

Espoirs : pilotes âgés de moins de -23 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2018

Vétérans : pilotes âgés de 37 ans au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année 2018

Super Vétérans : pilotes âgés de 47 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2018

Les pilotes qui en feraient la demande avant la première épreuve, après approbation de la commission d'enduro

#### **Catégorie Ligue 3 :**

Féminines

50 cc ( -de 18ans au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année 2018)

Les pilotes débutants

### **4 EPREUVES :**

**Le calendrier proposé est établi sur 3 épreuves, le classement final du championnat sera comptabilisé sur 3 épreuves**

La longueur de chaque tour de circuit devra être comprise entre 40 et 70 km.

Le kilométrage de la catégorie Elite et Ligue 1 ne devra pas excéder 210 km à moduler suivant le nombre de tours.

Les catégories Ligue 2 et 3 effectueront 1 tour de moins que la catégorie Ligue 1.

Tout coureur qui n'empruntera pas l'itinéraire du circuit dans son intégralité sera disqualifié.

Dans les "Spéciales", un coureur quittant le circuit à la suite d'un incident, devra reprendre celui-ci à l'endroit où il l'a quitté. La reconnaissance d'une spéciale à moto par un pilote avant l'épreuve est formellement interdite et le concurrent sera exclu de l'épreuve.

### **5 DROIT D'ENGAGEMENT :**

Les engagements pour toutes les épreuves du championnat se feront par informatique via le site ENGAGE SPORTS

**Le paiement du droit d'engagement se fera obligatoirement par carte bancaire**

Chaque pilote lors de son inscription à une épreuve se verra attribuer un numéro pour l'année suivant le tableau ci-dessous

|         |                          |                         |
|---------|--------------------------|-------------------------|
| ELITE   | numéros entre 1 et 19    | Fond Rouge Numéro Blanc |
| LIGUE 1 | numéros entre 20 et 199  | Fond Jaune Numéro Noir  |
| LIGUE 2 | numéros entre 200 et 599 | Fond Vert Numéro Blanc  |
| LIGUE 3 | numéros entre 600 et 899 | Fond Noir Numéro Blanc  |

Les clubs organisant un championnat de ligue, sont dans l'obligation d'engager tous les pilotes participant à ces championnats, suivant les modalités d'inscription.

**Le montant du droit d'engagement est fixé à :**

58 € maximum pour les Elites et Ligues 1 /2

(moins de 10 jours avant la date de l'épreuve 68€)

45€ maximum pour les Ligues 3

(moins de 10 jours avant la date de l'épreuve 55 €)

## **6 ACCUEIL ADMINISTRATIF :**

Le lieu et les horaires seront précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Les pilotes devront se munir de :

- la licence de l'année en cours.
- le permis de conduire ou équivalent pour les 50 cc
- la carte grise de la moto
- attestation d'assurance

## **7 CONTROLE TECHNIQUE :**

Le pilote doit présenter une moto propre, les anciennes marques doivent être effacées, la fiche technique ou le pilote doit inscrire les caractéristiques de sa moto, et son casque.

Les commissaires techniques peuvent à tout moment de la manifestation, effectuer des contrôles sur les motos.

Niveau sonore : Maximum autorisé, 112 Db/A selon la méthode 2 mètres max, ainsi une machine ne peut être autorisée à prendre le départ d'une course si, à l'issue des trois passages réglementaires, le niveau sonore minimum retenu excède 114Db/A .

Présentation obligatoire du CASQUE ayant la norme ECE 22/05 P et de la CARTE GRISE de la machine au contrôle technique.

Protection dorsale et Pectorale obligatoires, aux normes CE et FFM

- Dorsale : normes EN 1621-2 obligatoire
- Pectorale Normes EN 14021 fortement recommandée
- Gilet intégral (pectoral et dorsale intégrées) : normes EN 14021 et 1621-2

Nota : pour tous les points non abordés dans cet article se reporter aux règles techniques du championnat de France d'ENDURO

## **8 REGLES ENVIRONNEMENTALES ET COMPORTEMENTALES :**

Le tapis environnemental est obligatoire à tous les CH avec ravitaillement, le manquement à cette réglementation entrainera les sanctions suivantes :

|                           |                 |                 |
|---------------------------|-----------------|-----------------|
| Ravitaillement sans tapis | 1ère infraction | 1 avertissement |
|                           | 2ème infraction | 1 minute        |
|                           | 3ème infraction | 5 minutes       |

Les Tear-off sont interdits

Il est impératif de respecter les stops mis en place par l'organisateur, le manquement à cette réglementation entrainera les sanctions suivantes : sanction prévue par le code sportif national pouvant aller jusqu'à la disqualification

## **9 DEPART**

Pour la première épreuve les pilotes partiront par catégorie suivant l'ordre des numéros

Pour les épreuves suivantes les pilotes partiront suivant leur date et heure d'inscription

Les premiers inscrits dans leur catégorie sur une épreuve partiront les premiers.

Le pointage des C.P. se fera sur le même carton que les CH. Toute perte du carton sans remplacement entrainera l'exclusion du pilote ou toutes autres sanctions prévues par le code sportif.

Le pilote devra se présenter 10 minutes avant l'heure de départ pour récupérer sa moto dans le parc fermé s'il y a un parc fermé, le départ se déroulera impérativement phare allumé

Un coureur qui ne franchit pas la ligne des 20 mètres, moteur en marche, dans la minute sera pénalisé de 10 secondes

## **10 CONTROLE HORAIRES**

Des pendules fournies par la ligue seront installées aux abords du CH

Dès l'instant où le pilote, avec sa moto aura franchi la ligne formée par l'alignement des deux drapeaux jaunes, il devra faire pointer son carton de CH

## **11 CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT :**

Les points seront attribués de la manière suivante : 20 17 15 13 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1.

En catégorie Ligue 2, les quatre premiers pilotes du classement scratch (N1, N2, N3) 2018, devront obligatoirement opter en 2019, pour la catégorie Ligue 1, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an. L'attribution des points pour le classement scratch se fera selon le barème suivant : 20,17,15,13,.....3, 2,1

En catégorie Ligue 3 les deux premiers pilotes du championnat, devront obligatoirement opter en 2018 pour la catégorie Ligue 2, option non obligatoire en cas d'arrêt d'un an.

Dans le cas où les coureurs concernés refuseraient cette condition, ils pourraient continuer à participer aux épreuves de Ligue 2 ou ligue 3 avec une pénalité de 180 points au départ de chaque épreuve, mais ne pourraient figurer au classement annuel catégorie Ligue 2 ou ligue 3.

Afin que les points comptant pour le classement soient attribués dans une classe, un minimum de trois coureurs sera exigé au départ de celle-ci.

Un coureur ne participant pas à une épreuve de Championnat de Ligue, par suite de sa participation à une épreuve de Championnat du monde ,d'Europe ou de France ou Coupe de France d'Enduro , marquera un nombre de points équivalent au barème de référence, suivant la place qu'il aura obtenu , sur le meilleur resultat des 2 jours ,dans sa classe , plus 8 points de bonification avec un maximum de 20 points. Il est impératif de le signaler au responsable de la commission pour les points.

## **12 OFFICIELS**

Seront nommés par la ligue sur chaque épreuve :

-Un directeur de course

-Un délégué

-Deux commissaires sportifs

-Deux commissaires techniques, il sera demandé aux clubs organisateurs de veiller à l'hébergement de ces personnes si le club veut faire du contrôle technique la veille de l'épreuve.

-Des chronométreurs officiels, qui seront chargés d'assurer le chronométrage des spéciales et le classement de l'épreuve, il sera demandé aux clubs organisateurs de veiller à l'hébergement de ces personnes suivant leur éloignement afin qu'ils puissent préparer les entrées et sorties des spéciales la veille de l'épreuve.

## **13 RECLAMATION :**

Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée uniquement par la personne concernée, qui doit être licenciée FFM et se référer qu'à un seul objet, elle doit être remise au directeur de course accompagnée d'une caution de 75euros.

Toute réclamation doit être faite dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats. Au-delà de ce temps, aucune réclamation ne peut être formulée.

## **14 RECAPITULATIF DES SANCTIONS**

| <b>CONTROLE TECHNIQUE</b>         |   |
|-----------------------------------|---|
| Absence de béquille               | 1 er avertissement : 1 minute<br>2 ème avertissement : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification |
| Niveau sonore au-delà de 114 dB/A | Refusée au départ   |
| Changement de machine             | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification  |
| Fraude de cylindrée               | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification du Championnat de l'année en cours                     |
| Absence d'une pièce marquée       | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification  |
| Absence de cache-pignon           | 1 er avertissement : 1 minute<br>2 ème avertissement : sanction prévue par le   |

|  |  |
|--|--|
|  | Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification  |
| <b>PARC FERME ET ZONE DE DEPART</b>  |  |
| Fumer  | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| Pénétrer moteur en marche  | 1 minute   |
| Mise en marche du moteur dans le parc fermé                                      | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| Mise en marche du moteur dans la zone de départ                                  | 1 minute   |
| Travailler ou ravitailler sur son motocycle ou un autre                          | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| Recevoir des outils ou des pièces  | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| <b>REPARATIONS</b>   |  |
| Contraires au règlement  | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| Non utilisation du tapis environnemental   | 1 avertissement /1 minute/ 5minutes  |
| <b>RAVITAILLEMENT</b>  |  |
| Moteur en marche   | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| Effectué sur le parcours et en dehors des C.H avec assistance                    | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| Récipient supplémentaire pour le transport de l'essence                          | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| Fumer  | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| <b>PRESENTATION AU DEPART</b>  |  |
| Non fonctionnement de la lumière au départ                                       | remise en état pour pouvoir prendre le départ  |
| Mise en marche du moteur dans la zone de départ avant le signal du commissaire   | 1 minute   |
| Se présenter en retard   | 60 secondes par minute de retard   |
| Se présenter avec > 30 minutes de retard   | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| Ligne des 20 mètres non franchie   | 10 secondes  |
| <b>CONTROLES HORAIRES/PASSAGES</b>   |  |
| Retard de > 30 mn (> 60 mn pour les Féminines) sur l'heure théorique de pointage | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification (il peut toutefois continuer la course jusqu'à la décision finale du Directeur de course)<br>Elle s'apprécie à chaque CH à partir de l'heure idéale de pointage |
| Manquer un contrôle de passage   | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| Se faire pointer à un CP sans marquer l'arrêt                                    | 1 minute   |
| Modifier ou ajouter un pointage  | sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification   |
| Renverser volontairement le piquetage  | 1 minute   |